



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SCPPAT**

**Bureau de l'environnement**

## **INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**SAS GROUPE MEAC**

**Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement  
de l'autorisation d'exploitation d'une carrière de calcaire  
aux lieux-dits Bois de Halas, Bourgogne, Jovelle, Au Cheval Blanc et Les Boiges  
sur la commune de LA TOUR-BLANCHE-CERCLES**

Par arrêté n° BE 2023-02-05 du 13 février 2023, une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 31 jours du **mercredi 15 mars 2023 à 9 heures au vendredi 14 avril 2023 à 12 heures** sur la commune de LA TOUR-BLANCHE-CERCLES.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de LA TOUR-BLANCHE-CERCLES (24320), 1 Place de Nanchapt.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné Mme Joëlle DEFORGE comme commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier qui comprend notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et les avis réglementaires requis, est consultable :

- sur support papier à la mairie de LA TOUR-BLANCHE-CERCLES (24320), 1 Place de Nanchapt aux heures d'ouverture de la mairie soit les lundis et jeudis de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 18h00, les mardis et vendredis de 08h00 à 12h00 et les mercredis de 08h00 à 12h00 de 14h00 à 18h00
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de LA TOUR-BLANCHE-CERCLES aux heures d'ouverture de la mairie susvisés sauf les jeudis après-midi.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr), rubrique Politiques publiques / Environnement : Eau, Biodiversité, Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées :

- par voie postale à la mairie de LA TOUR-BLANCHE-CERCLES, siège de l'enquête à l'attention de Mme le commissaire enquêteur.

Les observations transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-ep2023-carriere-meac@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-ep2023-carriere-meac@dordogne.gouv.fr)

Les observations transmises par voie électronique sont mises en ligne dans les meilleurs délais et consultables sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de LA TOUR-BLANCHE-CERCLES pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

<b>Dates</b>	<b>Horaires</b>
<b>mercredi 15 mars 2023</b>	<b>9h00 - 12h00</b>
<b>jeudi 23 mars 2023</b>	<b>9h00 - 12h00</b>
<b>lundi 27 mars 2023</b>	<b>14h00 - 17h00</b>
<b>mercredi 5 avril 2023</b>	<b>14h00 - 17h00</b>
<b>vendredi 14 avril 2023</b>	<b>9h00 - 12h00</b>

Toute information technique peut être demandée auprès :

- de l'unité bi-départementale de la Dordogne et du Lot-et-Garonne de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, Cité administrative, Bâtiment A, 24016 PERIGUEUX CEDEX - Tél : 05.53.02.65.80 - email : ud-24.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
- de la SAS GROUPE MEAC, et plus spécifiquement auprès de M. Antoine GUENEAU - Tél : 06 23 01 74 08 - email : Antoine.Gueneau@omya.com

Au terme de la procédure, la décision prise par le préfet de la Dordogne est un arrêté d'autorisation environnementale ou de refus.